

## RÉFORME ORIENTATION (ex APB) : ce que prévoient les textes

- la généralisation de la sélection sur dossier : BTS, IUT, CPGE, mais aussi filières universitaires déclarant des capacités d'accueil limitées ;
- la possibilité pour les universités de conditionner l'inscription d'un bachelier à son acceptation d'un dispositif d'accompagnement (cours de mise à niveau, de remédiation...), après consultation de son dossier (bulletins trimestriels...) et vérification de son ajustement aux « attendus » de la formation (désormais affichés pour toutes les formations)
- la généralisation du dispositif "meilleur bachelier" : les 10% des meilleurs bacheliers d'un établissement peuvent se voir proposer non seulement une filière sélective mais aussi « non sélective » à capacité d'accueil limitée à l'université, qu'ils n'auraient pas obtenus lors de la procédure APB.

### Pour nos élèves, 3 cas de figure se présentent :

- avis positif quand le futur bachelier a un profil qui correspond aux attendus de la formation envisagée ;
- pour ceux dont le dossier semblerait incomplet, l'inscription peut être subordonnée à un parcours de formation personnalisé et à des dispositifs de remédiation ; c'est le «oui si »
- enfin, en cas de manque de places, tous ceux dont le dossier est jugé insuffisant sont refusés. En dernier recours, le recteur doit proposer l'inscription à une autre formation considérée comme « proche » des vœux du candidat dans la région académique où il est domicilié.

La liberté de s'inscrire dans l'établissement de son choix disparaît du projet de loi ainsi que la priorité d'affectation dans l'académie où a été obtenu le bac. **En clair, le bachelier ne choisit plus mais sera choisi.**

### Logique de tri, une sélection déguisée



- Les bacheliers technologiques et professionnels ainsi que tous ceux dont le dossier scolaire semble peu solide risquent de voir l'accès à l'enseignement supérieur se transformer en véritable parcours du combattant.

- **30 000 à 40 000 étudiants de plus par an ces dernières années, 350 000 d'ici 2025. Avec 500 millions d'euros sur cinq ans, hors plan d'investissement, le plan étudiant du gouvernement est très loin de couvrir les besoins des universités.**

- Faute d'un budget suffisant, les mesures qui pourraient permettre d'améliorer la réussite des étudiants, comme les parcours personnalisés, risquent fort de se réduire à des cours et des tests en ligne. Les mesures sociales, supposées améliorer la vie étudiante – comme l'exonération du montant de la cotisation à la Sécurité sociale, apparaissent bien modestes tant le financement de ce plan à hauteur du milliard d'euros sur cinq ans semble dérisoire compte tenu de la poussée démographique.

### Enseignants, acteurs de la sélection

- Cette réforme investit tout particulièrement les enseignants de lycée de nouvelles prérogatives et ignore singulièrement le rôle des Psy-ÉN en la matière.
- La procédure de l'avis, jusque-là réservée aux filières sélectives, est généralisée et **fait peser sur les enseignants** la responsabilité d'autoriser ou pas la poursuite d'études. L'exercice semble bien périlleux car il est difficile de donner un avis circonstancié et définitif, tenant compte d'attendus de formations très diverses, parfois peu ou mal connues.

### Autour du bac : un vrai passage en force



**La méthode qui a prévalu sur les ordonnances loi travail semble devoir être désormais la marque de fabrique du gouvernement Macron. En multipliant le nombre de sujets de discussion, lors d'auditions bilatérales, et en affichant sa volonté d'aller vite, le gouvernement entend faire passer ses projets en évitant le maximum de contestation.**